

CHARTRE DU JEUNE CONSEILLER

Je suis au conseil municipal de Plouguiel, je m'engage pendant mon mandat de deux ans à :

- Être à l'écoute des besoins et des envies des jeunes de ma commune
 - Être le relais d'information entre le conseil municipal des jeunes et les jeunes plouguiellois (es)
 - Proposer et m'investir dans des projets jusqu'à leurs termes
 - Assister aux commissions et aux groupes de travail.
 - Respecter et suivre les décisions prises à la majorité des voix.
 - Être tolérant, honnête et respectueux envers les autres élus , membre du conseil des jeunes et toute autre personne
 - Être attentif et défendre mes idées dans une attitude citoyenne et responsable.
 - Assister et participer aux événements, manifestations locales de la commune selon des disponibilités.
 - Assister et participer aux cérémonies nationales et patriotiques selon mes disponibilités.
 - Porter mon écharpe (symbole de la république) lors de différentes manifestations ou cérémonies officielles.
- En prendre soin et de ne pas l'utiliser en dehors de mon rôle de conseiller.
- Ne pas oublier que je suis un représentant de la mairie et que mon comportement doit être irréprochable.
 - De ne pas me servir de mon rôle de conseiller jeune à des fins personnels ou pour des passe droits.
 - Assister durant mon mandat (deux ans) au minimum à un conseil municipal adulte.
 - Prévenir la coordonnatrice du conseil des jeunes en cas d'impossibilité d'assister à une commission, un groupe de travail ou à une cérémonie 48 h avant.
 - Remettre une lettre de démission si je décide de quitter le CMJ.
 - Accepter d'être démis de mes fonctions si mon comportement n'est pas adéquat avec mon rôle de jeune conseiller.
 - Accepter d'être démis de mes fonctions si trois absences injustifiées.

Signature du Maire

Signature du responsable du conseil des jeunes

Signature du jeune conseiller